|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG‑RTI)** | **logo_F_** |
| **Deuxième réunion – Genève, 13-15 septembre 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs 2/5-F** |
| **25 août 2017** |
| **Original: anglais** |
| NTT DOCOMO, Inc. |
| examen du règlement des télécommunications internationales |
|  |

NTT DOCOMO, Inc., Membre du Secteur UIT-T et du Secteur UIT-R, a l'honneur de soumettre la présente contribution au Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI).

Premier opérateur de communications mobiles au Japon, NTT DOMOCO a son siège à Tokyo et dessert plus de 75 millions de clients dans le pays via des réseaux hertziens évolués. En dehors du Japon, NTT DOCOMO a des bureaux de représentation et des filiales en Asie, en Amérique et en Europe, qui fournissent des solutions mobiles, mènent des activités de recherche et facilitent les innovations ouvertes dans le domaine des TIC.

Dans le cadre de nos activités en tant que fournisseur de services nationaux et internationaux de communication, ni nous ni nos partenaires n'avons été confrontés à des problèmes ou à des contradictions découlant de l'existence de deux versions du RTI, et ce en raison du fait que notre activité repose pour l'essentiel sur des accords contractuels privés et que le RTI n'est pas pertinent dans l'environnement des télécommunications internationales d'aujourd'hui.

Nous pensons que la souplesse est indispensable pour développer une activité concurrentielle et promouvoir l'innovation sur ce marché en perpétuelle évolution que constitue le marché des communications internationales. Étant donné que le niveau de développement technologique et la maturité du marché varient d'un pays à l'autre, on ne devrait pas définir de règles détaillées dans un traité. Par conséquent, nous pensons qu'il est inutile de réviser le RTI. Il est par ailleurs important de noter que l'application des recommandations de l'UIT est "volontaire", comme le veut la pratique systématique et ancienne en vigueur au sein de l'Union. Nous sommes convaincus que cette pratique devrait se poursuivre afin de promouvoir la fourniture et le développement de services internationaux de télécommunication innovants.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_